L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 3 JUILLET 1849.

Imprimé et publié par
A. BIENVENU & WEISS,
Nº 61, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 3 JUILLET 1849.

AVIS.

Les PERSONNES ne sont autorisé à recevoir ou ne compteront pour les propriétaires de l'A. [illegible] MM. E. Dupeirier, notre scheur de la [illegible] et MM. E. Morton Kuhrk et De La Neuville [illegible] Orleans.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.

MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

POUR GOUVERNEUR
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRES.
TROISIEME DISTRICT:
O. P. JACKSON.
DEUXIEME DISTRICT:
CHARLES M. CONRAD.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

Arrivée de l'Hibernia—Ravages du choléra à Paris, 1000 cas par jour et 600 décès—Mort du général Bageaud. Une partie de la ville de Paris en état de siège, par suite d'une tentative de soulèvement — Arrestation de Ledru Rollin et d'Arago — Attitude des Français sur Rome, &c., &c.

Notre Correspondant de Washington nous a expédié une dépêche télégraphique, en date du 30 juin, annonçant que

Le steamer Hibernia, parti de Liverpool le [illegible] devait arriver et donne les nouvelles suivantes:

France.

Le choléra continue de grands ravages à Paris: [illegible] cas par jour, et six cents décès. Le maréchal Bageaud est parmi les victimes.

Il y a quelque tentative de soulèvement à Paris, [illegible] le gouvernement a décrété une partie de la ville de Paris en état de siège. Arago et Ledru Rollin sont du nombre de ceux qui ont été arrêtés. Il paraît que ce soulèvement a été [illegible] par les Républicains Rouges.

Rome.

Il n'y a rien de nouveau sur une tentative pour enlever le Pape, quelques arrangements, mais rien de particulier dans la ville.

Angleterre.

Le bruit court avec abondance de la foi sur la naissance d'un fils et héritier présomptif du trône d'Angleterre, [illegible] la Chambre des Lords, et à [illegible] vivre.

Le commerce anglais a désagréablement [illegible] dernièrement très gais à l'égard de [illegible]

Marchés d'Angleterre.

[illegible] 4 à 4 1/2; blanc Mobile [illegible] 4 1/2 à 4 3/4; Orléans [illegible] 4 3/4 à 5; Bahia [illegible] 4 à 4 1/2; Pernambuco [illegible] 4 1/2 à 4 3/4; Maranham [illegible] 4 à 4 1/2; Havane [illegible] 4 1/2 à 4 3/4; Cuba [illegible] 4 à 4 1/2; Manille [illegible] 4 1/2 à 4 3/4; Java [illegible] 4 à 4 1/2; Sumatra [illegible] 4 1/2 à 4 3/4; Bengale [illegible] 3 à 3 1/2; Madras [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Bombay [illegible] 3 à 3 1/2; Kurrachee [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Egypte [illegible] 3 à 3 1/2; Smyrne [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Turquie [illegible] 3 à 3 1/2; Odessa [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Trieste [illegible] 3 à 3 1/2; Venise [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Livourne [illegible] 3 à 3 1/2; Gênes [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Naples [illegible] 3 à 3 1/2; Sicile [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Malte [illegible] 3 à 3 1/2; Gibraltar [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Lisbonne [illegible] 3 à 3 1/2; Porto [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Madère [illegible] 3 à 3 1/2; Açores [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Canaries [illegible] 3 à 3 1/2; Cap de Bonne Espérance [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Mozambique [illegible] 3 à 3 1/2; Zanzibar [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Mascate [illegible] 3 à 3 1/2; Aden [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Mocha [illegible] 3 à 3 1/2; Hodeida [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Jeddah [illegible] 3 à 3 1/2; Suez [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Alexandrie [illegible] 3 à 3 1/2; Damiette [illegible] 3 1/2 à 3 3/4; Rosette [illegible] 3 à 3 1/2; Caire